

Département  
d'EURE-ET-LOIR  
Canton  
de Saint Lubin des Joncherêts  
Commune  
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS  
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE  
EN MAIRIE

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**du Conseil Municipal en date du 22 Septembre 2016 - 20h 30**

**de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**date de la convocation :**

13 Septembre 2016

**nombre de membres**

en exercice : 27

présents : 24

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an deux mille seize, le vingt-deux septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

**Etaient présents** : M. MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET  
AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - AZEMARD - DELMOTTE - MOREAU - KUNTZ -  
DUFOURMENTELLE (\*) - RENOUF - CADIC - RICHARD - REBEL - GOSSE -  
PERCHERON - GRABOT - BAZIRE - GALANDON - GACEUR -  
(\*) Arrivée à 20h44

**Absente** : M. - Mme ALLAIN - BERTOLOTTI - LEYS -

**Pouvoirs** : M. BETOLOTTI à Mme GUILLEMAIN - Mme LEYS à M. PERCHERON -

formant la totalité des membres en exercice.

Mme DUFOURMENTELLE a été élue secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 Juin 2016.**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 23 Juin 2016.

#### **1/ - Conseil Municipal - remplacement de Monsieur Gilles ORY :**

Suite à la démission de Monsieur Gilles ORY en date du 25 Août dernier, le Conseil Municipal, accueille et installe Monsieur Belgacem GACEUR, suivant de la liste "Saint Rémy Sur Avre tournée vers l'avenir", dans sa fonction de conseiller municipal.

#### **2/ - Approbation des enjeux du diagnostic PLU :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide d'engager la phase d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable qui s'appuie sur les enjeux du diagnostic PLU suivants :

- ⇒ Maîtriser la croissance démographique en tenant compte à la fois d'un vieillissement de la population et d'un phénomène de resserrement des ménages.
- ⇒ Assurer une production maîtrisée et diversifiée de logements sur les dix ans à venir.
- ⇒ Soutenir les activités économiques présentes sur le territoire.
- ⇒ Améliorer les déplacements sur la commune.
- ⇒ Protéger le patrimoine paysager, architectural et la biodiversité locale caractérisés par les vallées (Avre et Peluche), les coteaux boisés et les plateaux agricoles.
- ⇒ Limiter les risques liés à l'inondabilité de la Vallée (PPRn De la Vallée d'Avre) Et aux risques de retrait gonflement des argiles connus (mouvements de terrain).
- ⇒ Limiter les risques industriels, les pollutions et nuisances sonores

#### **3/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Avenant n°1 à la convention ADS (Adhésion au service commun d'instruction du droit des sols) :**

En date du 26 mars 2015, la commune a décidé de recourir au service commun de l'Agglomération du Pays de Dreux pour le droit des sols. Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve l'avenant n°1 à la convention ADS, portant notamment sur les nouveaux tarifs en vigueur soit 1€ / habitant / an et 90€ par équivalent permis de construire.

#### **4/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Avenant n°1 à la convention provisoire de refacturation de frais au titre des eaux pluviales :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention provisoire de refacturation de frais au titre des eaux pluviales. Cet avenant est lié au transfert de compétences à l'Agglomération du Pays de Dreux.

#### **5/ - Avenir des Routes Départementales D104 – D152-2 et D 313-5 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prononcer le déclassement de la voirie départementale vers le domaine public routier communal des tronçons suivants : D104 – D152-2 et demande la classification en C5 et le maintien dans le réseau routier départemental de la D313-5.

**6/ - Dénomination de la voie « Sous les Bois de Chaumont » :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la dénomination de la voie menant à la déchetterie, ainsi qu'il suit : « Chemin des bois de Chaumont ».

**7/ - Vente de la parcelle section AC n° 112 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle section AC n°112, sise Rue de Verdun d'une surface de 2174 m<sup>2</sup> pour 6.000 € H.T. M. Mme REGNAULT.

**8/ - ACM - vacances de Toussaint 2016 - création de postes :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'animateurs pour l'ACM durant la période des vacances scolaires de Toussaint 2016.

- 2 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**9/ - Fixation du montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année scolaire, le montant de la participation aux frais de fonctionnement à réclamer aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Saint Rémy Sur Avre, comme suit :

- Ecole Maternelle            760,00 €
- Ecole Elémentaire :        555,00 €

**10/ - Adhésion à « Musique à l'école » pour le groupe scolaire du Bois d'Hauterre :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve notre adhésion pour la participation d'un intervenant missionné par le Conseil Départemental, au groupe scolaire du Bois d'Hauterre, dans le cadre du dispositif « musique à l'école » dont le montant s'élève à 250,00 €

**11/ - Remboursement de sinistre du 13 Mai 2016 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au remboursement du sinistre du 13 Mai 2016 – choc par véhicule sur une barrière Rue de France, pour un montant de 271,88 € en règlement de l'intégralité de notre préjudice, suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

**12/ - Décision modificative :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée sur le budget de l'eau, relative à un ajustement de crédits suite aux travaux de renouvellement de canalisation eau potable Rue Pasteur et Impasse Jules Ferry.

**INFORMATIONS :**

- Agglomération du Pays de Dreux : suite au Conseil Communautaire du 27 Juin 2016 notification des délibérations suivantes :

- N° 2016/06/01 concernant l'approbation des demandes d'adhésion des communes de la Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil-la-Gadelière et Saint-Georges-Motel

- N° 2016/06/03 concernant le compte administratif, le compte de gestion 2015, l'affectation des résultats et le budget supplémentaire 2016 ainsi que le versement d'une subvention au budget annexe SPANC.

- Espace aquatique COVAL : Dans le cadre du changement de nom de sa structure, l'Agglomération du Pays de Dreux lance un concours pour trouver un nouveau nom à l'espace aquatique COVAL, les propositions sont attendues jusqu'au 15 octobre sur le site internet de l'agglomération dans la rubrique « actualités – septembre »

#### - Décisions du Maire

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

- Assignation en référé suite à l'installation d'une communauté de gens du voyage sur l'Espace Coubertin – Rue de Verdun les 23 juin, 18 juillet et 3 Août

#### Consultations :

- Mission maîtrise d'œuvre pour le remplacement des menuiseries extérieures à l'école du Bois d'Hauterre :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour la maîtrise d'œuvre pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école du Bois d'Hauterre.

Remise des Offres : le 27 mai 2016 – 12 h 00

Nombre de plis reçus : 4

L'offre retenue est la suivante :

GD ECO (28 500 CHERISY) : 5.70 % HT du montant des travaux (estimation travaux au DCE 171 000 €)

- Consultation renouvellement de la canalisation eau potable et branchements rue Pasteur et Impasse Jules Ferry :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour les travaux de renouvellement de la canalisation eau potable et branchements rue Pasteur et Impasse Jules Ferry.

Publication : BOAMP et AM 28 le 25 juillet 2016

Remise des Offres : le 18 août 2016 – 12 h 00

Nombre de plis reçus : 6

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2016

A décidé de retenir l'entreprise SONOTER pour un montant de 80 518.15€ HT.

Prix de base : 51 451.55 €

Tranche optionnelle 1 : 4 401.25 €

Tranche optionnelle 2 : 22 955.35 €

PSE 2 : 1 710.00 €

#### Questions orales :

Monsieur PERCHERON, tête de liste de l'opposition nous a transmis des questions, selon l'article L2121-19 créé par la Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996.

#### Réponses aux questions :

Bien que vous n'avez pas respecté la date limite de dépôt pour les questions orales qui est de 3 jours (voir règlement intérieur) nous y répondons et vous demandons d'en tenir compte à l'avenir.

Lors de la séance du conseil précédent, vous avez agressé injustement par écrit Monsieur DANIEL (1<sup>er</sup> Adjoint) sur son témoignage au sujet de votre tentative d'agression physique sur le Maire et en avez fait la diffusion. Nous vous rappelons que les conflits personnels ne doivent pas être évoqués en conseil. (voir règlement intérieur).

Question n°1: Lors d'un conseil précédent, je vous ai fait part des désagréments causés aux riverains par des attroupements d'individus, place du Marché et place des Dodots. Vous aviez répondu que tout était réglé suite à l'interpellation de quelques-uns d'entre eux. J'ai récemment contacté certains de ces riverains qui m'ont affirmé que les attroupements et les désagréments en découlant n'ont pas cessé de tout l'été.

Qu'en est-il de cette situation et quelles solutions proposez-vous?

Réponse : Nous ignorons d'où vous tenez vos informations, elles semblent pour le moins incomplètes. Les riverains étaient en mairie la semaine dernière, en présence (à leur demande) d'un des jeunes et avec Monsieur RODES, nous en avons reçu 2 autres. Nous travaillons de concert avec la brigade de gendarmerie et la SA Eure et Loir Habitat. Le local poubelles a été réparé et fermé. Le kiosque a été aménagé afin de déplacer les rassemblements et d'éviter la proximité avec les immeubles, de plus les jeunes concernés travaillent depuis le mois de septembre. Pour le reste des actions, ceci dépend du « pouvoir de police du maire » et de la gendarmerie et ne peux vous les commenter.

Question n°2: Il y a quelques mois, un virage rue des 3 Ormes a été goudronné. Cette opération était-elle prévue ? Pour quelles raisons la réfection de cette rue n'a t-elle pas été faite sur sa totalité ?

Réponse : Chaque début d'année, le Conseil statue sur un programme de voirie, dans lequel la fin de la rue des 3 Ormes était prévue compte tenu de son état de dégradation. Le plan de voirie 2017 sera prévu pour le prochain budget en fonction des priorités.

Question n°3: J'ai déposé récemment un courrier en Mairie en demandant que celui-ci soit distribué à tous les conseillers municipaux (ce courrier attirait l'attention sur le manque d'entretien sur la commune). Cela n'a pas été fait. Un de mes colistiers avait déjà en 2014 adressé un courrier à tous les membres du conseil, ce qui n'avait pas été fait non plus. Comment expliquez-vous ces dysfonctionnements ?

Réponse : Nous sommes surpris de votre question. Vous avez déposé un courrier sous enveloppe à l'accueil sans en demander la diffusion et l'avons transmis aux services techniques pour action.

Nous pensions que vous l'aviez adressé par mail aux autres conseillers municipaux comme nous pouvons tous le faire puisque chaque membre du conseil possède la grille des coordonnées téléphoniques et mails de l'équipe municipale.

Nous ne comprenons pas votre insistance permanente à vous plaindre des services techniques et en particulier de son responsable qui est votre voisin. La logique voudrait que le conseiller que vous êtes M. Percheron, l'en informe pour le bien de la commune et non pour faire polémique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50 mn.**

**Pour extrait :  
En Mairie, le 23 Septembre 2016**



Le Maire,

Patrick RIEHL